



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 26892

Texte de la question

Mme Pascale Crozon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des parents et professionnels quant à l'avenir des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté (RASED). Ce dispositif mis en place, depuis 1990, pour lutter contre l'échec scolaire, est en effet menacé par les récentes propositions gouvernementales. Alors que les équipes RASED, travaillant en étroite collaboration avec l'enseignant et les parents, sont reconnues comme essentielles dans la détection et la prise en charge des troubles du comportement, de la maltraitance ou des conduites à risque, il est prévu de les diminuer et les relayer au second plan. La diminution du temps et de centre de formation, du recrutement ainsi que les propositions de soutien scolaire (programme pédagogique de réussite sur temps court, stage pendant les vacances, deux heures du samedi libérées) vont à l'encontre des besoins des enfants en difficulté scolaire. Ces derniers ont besoin d'une aide adaptée et réfléchie, telle que celle apportée par les RASED qui savent comprendre et accompagner l'élève dans toutes ses dimensions affectives, cognitives, psychologiques, relationnelles et sociales. Alors que les RASED sont promis à un avenir incertain, elle lui demande comment seront prises en compte les difficultés et les souffrances manifestées par ces élèves pour qui le soutien n'est pas efficace.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté. Concernant la formation, il y a eu en 2004 une profonde modification, celle-ci n'a plus la forme théorique qu'elle avait et est devenue aujourd'hui une formation en alternance plus individualisée et plus proche de la réalité des situations d'exercices. Les recteurs disposent des moyens financiers à la mise en oeuvre des formations de spécialisation. Ces moyens sont ainsi gérés au plus près des besoins locaux selon des priorités qui mettent en avant les exigences de spécialisation liées à la prise en charge du handicap avant toute autre.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26892

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5809

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6967